

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

15/04/2025

N° E25000071 /86

Le président du tribunal administratif

E- Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 10/04/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La demande de permis d'aménager présenté par le GAEC Mureau pour la reconstruction d'un local à usage de stockage sur le territoire de la commune de Bourcefranc le Chapus ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Sylvie DANDONNEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Christine BERTINEAU est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de BOURCEFRANC LE CHAPUS, à Madame Sylvie DANDONNEAU et à Madame Marie-Christine BERTINEAU.

Fait à Poitiers, le 15/04/2025.

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Par délégation,



I. BERTHEAU



le président,

signé

Antoine JARRIGE